N°71 - MAI 2023

A l'ombre des Iffs

Le Mot du Maire

Le printemps est arrivé avec les beaux jours. Les premiers arbres sont en fleurs et la végétation se développe, profitant des récentes précipitations. A partir de maintenant, la pluie est consommée par la végétation et n'alimente plus les nappes phréatiques. Pensons toujours à économiser précieusement l'eau si chère à tous.

Continuons aussi à économiser les énergies si couteuses comme l'électricité ou le carburant. Ainsi, pour nos bâtiments communaux, nous sommes en train d'étudier comment réduire la facture d'électricité en passant à l'éclairage à LED. C'est une solution qui pourrait en réduire le montant, mais cela nécessite un réel investissement.

Chaque année, en cette période, le conseil municipal doit débattre sur les taux d'imposition communaux. Cette année, j'ai proposé au conseil municipal de ne pas augmenter la part communale de la taxe foncière bâtie. En effet, l'état s'en est déjà chargé en votant une augmentation de 7,1 % pour la part nationale, ce qui représente environ 80 euros par foyer fiscal. Cette augmentation sera déjà assez douloureuse …

Par ailleurs, une convention a été signée entre la mairie et LAPI (les amis du patrimoine des Iffs) pour la restauration de la fontaine St Fiacre. Les travaux seront financés à part égale entre LAPI et la commune, à hauteur de 1000 euros pour la commune.

Nous avons eu aussi, le 2 mars dernier, la visite d'une délégation en vue de l'obtention du label « commune du patrimoine rural en Bretagne » (CPRB). Les démarches sont déjà bien engagées et laissent augurer un aboutissement favorable.

Enfin, nous réfléchissons à organiser une journée citoyenne qui fera appel à chacun d'entre vous pour divers travaux d'intérêt général et le fleurissement de notre commune. Nous sommes en attente de vos suggestions et propositions et comptons sur votre disponibilité, votre savoir-faire et votre bonne volonté. N'hésitez pas à vous inscrire à la mairie avec vos coordonnées, merci d'avance.

Pour conclure, souhaitons que l'arrivée du printemps donne le moral à chacun.

Le maire, Jean-Yves Jullien

Animaux de nos campagnes: le blaireau

Le blaireau européen (Meles meles) est un mammifère de l'Ordre des carnivores appartenant à la famille des Mustelidae qui comprend aussi la fouine, la belette ou encore l'hermine, le putois, les visons.

Il se nourrit de serpents (immunisé contre le venin de vipères), petits rongeurs, vers de terre, champignons, de fruits secs, abeilles, limaces et escargots, batraciens, végétaux, fruits, cadavres animaux... La femelle s'appelle la blairelle et son petit le blaireautin.

Son corps allongé à la large croupe est recouvert d'une épaisse fourrure à poils raides de couleur grise. Il peut atteindre 70 cm de long et 30 cm au garrot, son poids peut aller jusqu'à 20 kg. Sa tête conique et son museau sont blancs et traversés de bandes longitudinales de couleur noire qui le fait ressembler à un petit ours doté d'une queue touffue. Il possède une denture d'omnivore (comme les humains) de 34 dents et est pourvu de griffes non rétractiles très solides. Malgré ses courtes pattes, il est le plus imposant mustélidé d'Europe. En ce qui concerne ses pointes de vitesse lors de ses déplacements, elles peuvent atteindre 30 km/h du fait de la puissance de ses pattes.

Son activité est principalement nocturne. Il est d'ailleurs doté d'une excellente ouïe et d'un très bon odorat. Les principaux prédateurs du blaireau sont le renard, le lynx, l'aigle, le grand-duc, le loup, le chien mais aussi l'homme.

Cet animal fouisseur, trapu et puissant, est capable de déplacer jusqu'à 40 tonnes de terre pour creuser de nombreuses galeries et créer entre 40 et 80 entrées. Son lieu de vie se compose d'un terrier principal et de terriers secondaires que l'on prénomme « taissonnière ». C'est dans cette sorte de labyrinthe qu'il installe sa famille et stocke de la nourriture. Son terrier peut s'étaler sur une surface de 2000 m2.

Etant donné les grandes capacités du blaireau à creuser et à aménager des galeries jusqu'à 5 m de profondeur, l'espèce est – au même titre que les grands tatous et le castor – considérée comme une espèce-ingénieur. Cela signifie que, par son activité, et même uniquement par sa présence, le blaireau est capable de modifier significativement son environnement.

Reproduction:

Au sein d'un groupe de blaireaux, il existe une hiérarchie moyennement marquée. Toutefois, la reproduction est généralement l'apanage des seuls dominants de l'espèce.

Dès 2 ans, les blaireaux atteignent leur maturité sexuelle. La saison des amours commence entre janvier et mars.

Avant d'être mère, une blairelle n'est pas du tout fidèle à un seul mâle, loin s'en faut puisqu'elle s'accouple avec plusieurs blaireaux d'un clan. Une fois la mise-bas, la femelle et le mâle forment un couple soudé et fidèle.

Il faut toutefois noter qu'une femelle peut s'accoupler à différentes périodes de l'année, c'est-à-dire lorsqu'elle est réceptive. Chez les blaireaux, on parle d'[illegible]-implantation différée puisque chaque ovule fécondé n'est pas implanté immédiatement dans l'utérus mais reste en attente pendant une longue période, parfois 10 mois.

La gestation ne dure que 2 mois. C'est donc parfois jusqu'à un an après l'accouplement que naissent les blaireautins. Une blairelle peut avoir entre 2 et 7 petits par portée. La mère prend soin d'eux dans le terrier que le mâle a construit et aménagé. Les blaireautins sont vulnérables à la naissance car leurs yeux ne sont pas encore ouverts, leur corps n'est pas encore doté d'une fourrure suffisante [illegible] qu'ils aient chaud, et ils sont incapables de se déplacer. Leur mère les allaite pendant 3 mois, mais environ 6 semaines après leur naissance, les petits s'aventurent déjà hors du terrier où ils jouent entre eux en attendant la tétée. En octobre, les petits atteignent presque la taille des parents.

Le blaireau, mal aimé

Au cours des années 70, de nombreux terriers de blaireaux ont fait l'objet de campagnes de gazage organisées pour lutter contre la rage. En 1986, heureusement, les blaireaux ont profité d'une campagne efficace de vaccination contre la rage. Les vaccins sous forme d'appâts étaient déposés dans leurs zones d'habitat.

Il faut aussi noter que de nombreux spécimens adultes et juvéniles sont victimes de certaines maladies telles que la tuberculose bovine (Mycobacterium bovis). A l'état sauvage, l'espérance de vie du blaireau est d'environ 15 ans. A noter qu'un tiers des animaux adultes de cette espèce meurent tous les ans dans la nature, le plus grand nombre de décès étant recensé chez les mâles à cause du trafic routier plus intense d'année en année.

Friand des cultures, ils deviennent nuisibles pour l'agriculture.

On le retrouve dans la littérature, dans des oeuvres telles que le *Roman de Renard* ou il symbolise le clergé qui n'a de cesse, par sa sagesse et ses conseils judicieux, de prendre la défense de son cousin Goupil. On le trouve également dans des séries télévisées comme les animaux du bois de quat'sous.

Plus proche de nous il est l'emblème de la maison Poufsouffle dans Harry Potter et il est chasseur de truffes dans le monde de Narnia Prince Capian.

Notre célèbre coureur cycliste Bernard Hinault fut surnommé le blaireau sans doute pour sa ténacité, son grand courage, et sa combativité rarement égalée en compétition.

Chaque matin, le blaireau nous sert, à nous les hommes, dans notre rituel du rasage pour étaler le savon grâce à ses poils bien denses.

Agenda

- ***17 Avril, 22 mai et 12 juin 2023:*** permanence du camping-car France Service de 9h00 à 12h00
- ***30 avril 2023:*** Repas à emporter, couscous aux légumes frais, café St Fiacre sur réservation
- ***01 Mai 2023:*** Ouverture de la pêche sur l'étang communal, carte à retirer au café St Fiacre ou en Mairie.
- ***07 Mai 2023:*** repas à emporter, burger frais et potatos, au café St Fiacre sur réservation
- ***14 Mai 2023:*** repas à emporter, tartiflette salade, café St Fiacre sur réservation
- ***15 Mai 2023:*** conseil municipal 20h00.
- ***11 Juin 2023***: vide grenier organisé par le comité des fêtes des Iffs
- ***18 Juin 2023:*** visite guidée des travaux au château de Montmuran, ouverts à tous les habitants des Iffs, à partir de 14h30.
- ***26 Août 2023:*** animation sur les étoiles et les planètes, ouverte à tous, étang communal St Fiacre.

Etat civil:

Décès:

- Monsieur Roger Jullien papa de Jean-Yves Jullien notre maire est décédé le 26 avril 2023 à Rennes et inhumé aux Iffs.
- Nos sincères condoléances à son épouse et à sa famille.

Recette - Gateau Breton et visitandine

Pour 6 a 8 personnes

Ingrédients :

- 6 Jaunes d'œuf + 1 pour dorer
- 250 grammes de sucre
- 250 grammes de beurre demi-sel
- 375 grammes de farine
- 1 cuillère de rhum

Préparation:

1. Mettre la farine en fontaine sur une planche et placer le sucre au milieu
2. Mettre les jaunes d'œufs au centre et commencer à délayer avec le bout des doigts
3. Quand la moitié de la farine est absorbée, mettre le beurre simplement ramolli (important), le reste de la farine, pétrir le tout, on obtient un sablage, et mettre le rhum
4. Beurrer un moule à manqué, aplatir à la main
5. Badigeonner au jaune d'œuf., dessiner des croisillons à la fourchette
6. Cuisson 45 min à 200°C ou thermostat 6

Servir froid - peut se congeler

Avec les blancs faire une visitandine:

Ingrédients

- 6 blancs d'œuf
- 250g de sucre
- 125g de farine
- 80g d'amandes effilées (facultatif)

Préparation:

1. Battre en neige ferme six blancs d'œufs
2. Ajouter 250g de sucre en poudre en continuant de battre pendant 5 minutes
3. Verser doucement dans le mélange 125g de farine et 80g d'amandes effilées(facultatif)
4. Mettre dans un moule à manqué beurré
5. Cuire à four moyen 180° pendant 45 minutes

Histoire de la visitandine

La Visitandine trouve son origine au XVIIe siècle, sous les mains expertes en pâtisserie des religieuses de l'Ordre de la Visitation . Ces religieuses avaient une règle de vie très stricte, qui leur interdisait notamment de manger de la viande; on cuisinait donc des gâteaux pour compenser ! (On lui retrouve des origines au Moyen Age)

Travaux à Montmuran :

Depuis fin janvier, le montage de l'échafaudage et la pose du parapluie sont enfin terminés.

Du retard a été pris à cause des intempéries de la fin de l'année.

Depuis cette date, les choses s'accélèrent. Les ardoises ont été déposées par le couvreur laissant apparaitre le squelette des tours.

Ensuite le charpentier a déposé les différents bois. Certains sont partis en atelier pour être traités, retaillés et resserviront pour la nouvelle charpente.

L'analyse des bois a donné quelques surprises : ce n'est pas une mais l'intégralité des poutres qui doit être changée sur les tours (8).

Il a donc fallu rajouter des échafaudages dans la chambre de Bertrand du Guesclin.

Les maçons ont commencé à reprendre les arrases afin de pouvoir installer les futures charpentes.

La bonne nouvelle est que Montmuran a été élu « Projet emblématique pour la région Bretagne » pour la Mission Bern et le Loto du Patrimoine. C'est un très beau coup de projecteur médiatique pour Montmuran et la commune. Cette sélection va permettre de mettre en lumière la richesse du patrimoine culturel des Iffs et ses projets.

La suite du programme ? L'arrivée des différents éléments de charpente devrait se faire en avril.

Pour que les habitants des Iffs puissent apprécier le chantier, nous vous proposons une visite le dimanche 18 juin à 14h30. *O et F De La Villéon*

Label des communes du patrimoine rural de Bretagne

Comme vous le savez tous, j'ai souhaité effectuer, avec l'aval de l'ensemble du conseil municipal, une demande de labellisation de notre commune. Il s'agit du label des communes du patrimoine rural de Bretagne.

L'association qui gère ce label en lien avec la région Bretagne a été créée en 1987.

Fort du constat que l'habitat rural est une richesse patrimoniale mais qu'il est menacé, ce label a pour but de garantir aux visiteurs une mise en valeur et une préservation de qualité du patrimoine rural architectural et paysagé.

La région Bretagne attribuera une subvention, tant pour le particulier que pour la commune, à chaque dossier d'urbanisme qui observera une charte exigeant de respecter et ne pas dénaturer le patrimoine dans le paysage rural.

Le label sera officialisé en fin d'année et ce pour une durée de 7 ans.

Grâce à la puissance médiatique de ce label (comparable à celui des petites citées de caractère), notre commune des Iffs se fera mieux connaître, comme d'autres communes déjà, ce qui sera profitable à tous, nos visiteurs découvrant dans notre village la beauté de nos architectures rurales rénovées avec qualité.

Yann Regnault, Adjoint au maire

Le Saint-Fiacre

Pour cette nouvelle saison 2023 le café St Fiacre change ses jours d'ouverture et passe en horaire d'été.

Le bar sera ouvert tous les jours, du Lundi au Dimanche, de 9h00 à 13h30 et de 15h30 à 20h00, (excepté le week-end où il sera ouvert jusqu'à 01h00 du matin)

A partir du mois de mai, tous les dimanches midi et sur réservation, le café propose du poulet rôti à emporter et, l'après-midi, des galettes saucisses.

Il y aura aussi, bien sûr, un plat sur réservation tous les dimanches midi à emporter. Voici les plats qui vous seront proposés :

- Dimanche 30 avril : Couscous
- Dimanche 07 mai : Burger frais – Potatoes
- Dimanche 14 mai : Tartiflette-Salade

Le St Fiacre vous remercie d'avance et vous dit à très vite

Comité des fêtes:

Le printemps est arrivé et le programme de nos manifestations également.

Cette année nous vous proposons les évènements suivants :

- Le 11 juin : un vide grenier remplacera le concours de pêche que nous vous annoncions en fin d'année dernière. Ce vide grenier se déroulera sur le parking de la salle des fêtes et pourra s'étendre du côté de l'étang en fonction du nombre d'exposants. Vous pouvez déjà réserver votre place, au tarif de 1.5€ du mètre, par mail à l'adresse cdflesiffs@gmail.com, au 06 81 78 55 53 ou au 06 28 93 44 12. Sur place : buvette et restauration (galettes saucisses et sandwichs).
- Le 22 juillet : feu d'artifice avec buvette et restauration
- Le 7 octobre : concours de palets, le matin en simple et l'après-midi en double. Repas à emporter le soir (nous vous tiendrons informés du menu ultérieurement).

Merci d'avance pour votre participation à ces différents évènements.

Le nez dans les étoiles :

En ce mois d'avril, ne vous découvrez pas d'un fil, ne retirez pas trop prématurément vos vestes et doudounes, mais ne soyez pas trop frileux si vous souhaitez voir à l'œil nu les astres nocturnes qui peuplent les cieux, et les traits de nos étoiles filantes. Alors un peu de courage, si vous ne voulez pas rater une des dernière "nuit des étoiles" (Lyrides) qui clôture définitivement la saison froide.

Événements célestes du mois d'avril:

- 6 avril : pleine lune
- 16 avril : conjonction Lune-Saturne
- 20 avril : nouvelle lune
- 20 avril : éclipse solaire hybride (elle ne sera que partielle en France)
- 21 avril : conjonction Lune-Mercure
- 23 avril : pic de la pluie de météores des Lyrides
- 23 avril : conjonction Lune-Vénus
- 26 avril : conjonction Lune-Mars

Image 1: les Pléiades ou amas M45, est un amas ouvert d'étoiles qui s'observe dans la constellation du Taureau à l'œil nu. Cette constellation est la patronne des marins et est associée aux vents. Les Pléiades sont également dans la mythologie grecque sept sœurs, filles d'Atlas et de Pléioné : Astérope, Mérope, Électre, Maïa, Taygète, Célaéno (ou Sélène) et Alcyone.

Mai, mets ce qu'il te plait. C'est l'occasion de profiter des nuits qui s'adoucissent pour observer, le soir venu, les conjonctions bienvenues. Notamment celle de Vénus et la Lune, ou encore de Jupiter et Celene. Sans oublier l'éclipse partielle pénombrale de notre satellite naturel. De beaux spectacles en perspectives !

Événements célestes du mois de mai :

- 5 mai : pleine lune
- 5 mai : éclipse lunaire pénombrale (quand la lune traverse l'ombre de la terre)
- 13 mai : conjonction Lune-Saturne
- 17 mai : occultation lunaire de Jupiter (un télescope de minimum de 150 mm sera nécessaire pour espérer voir le phénomène)
- 19 mai : nouvelle lune
- 23 mai : conjonction Lune-Vénus
- 29 mai : Mercure à sa plus grande élongation ouest (au plus loin du soleil / Visible tôt le matin)

Image 2: Il y a quelques mois, nous avons eu la chance d'apprendre qu'une comète (C2022 E3 (ZTF)) passait dans notre ciel. Tant attendue, elle n'a pourtant pas pointé le bout de son nez et est restée invisible à l'œil nue, pudique. La voici photographiée depuis les Iffs à l'aide d'une lunette astronomique et d'une petite monture équatoriale (équipement nécessaire pour suivre la rotation de la terre et rester pointé sur une cible plusieurs minutes à plusieurs heures afin d'en révéler tous les détails.)

Qui en juin se porte bien, au temps chaud ne craindra rien. Aucune excuse, donc, pour ne pas sortir profiter du ciel nocturne, qui, je le rappelle, est inaccessible

à un tiers de la population mondiale, la faute à l'éclairage publique qui n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Profitons donc de notre belle commune qui n'a pas abandonné sa voûte étoilée.

Événements célestes du mois de juin :

- 4 juin : pleine lune
- 14 juin : conjonction Lune-Jupiter
- 16 juin : conjonction Lune-Mercure
- 18 juin : nouvelle lune
- 21 juin : Solstice de juin
- 22 juin : conjonction Lune-Vénus

Image 3: Vaste région du ciel peuplée de nébuleuses d'hydrogène. L'étoile centrale est Sadr, le cœur de la constellation du cygne.

M. Vrignaud

Projet :

Bonjour, je m'appelle Thibault Moisan, j'ai grandi aux Iffs, ma mère y vit toujours et je suis très attaché à cette commune.

Je suis actuellement en reconversion professionnelle. Je me forme au maraîchage depuis deux ans, et je recherche actuellement un terrain, une parcelle pour planter mes légumes.

J'aimerais produire 20 à 30 légumes, distribués sous la forme panier, à des prix abordables pour tous, des prix qui resteraient cohérents et justes.

Je souhaiterais réserver ces produits en priorité aux habitants de la commune. J'ai pour ambition d'ouvrir mon terrain au public dès l'installation pour que tous vous puissiez suivre l'avancée du projet, d'être également totalement transparent sur ma façon de travailler, sur mes méthodes, sur mes investissements, sur mes revenus… J'aurais aussi à coeur de monter des projets, de proposer des ateliers, d'organiser des rencontres avec la population pour un échange de savoir, d'expériences…

Je suis donc à la recherche d'un terrain. Le projet nécessiterait idéalement entre 3 et 5 hectares. Mais je suis conscient de la difficulté à trouver des terres aujourd'hui et 1 ou 2 hectares pourraient suffire à créer quelque chose de beau et à nourrir une partie de la population. Je suis donc ouvert à **toutes les pistes**, à tous les coups de mains.

Merci pour votre temps.

Pour me contacter : thibaultmoisan@yahoo.com

Offres de services :

Mes P'tites Fripes: un service pour les habitants de notre territoire : *Mes P'tites Fripes*. Une friperie itinérante en Bretagne Romantique et à 15km autour de Trévérien, pour bébés, enfants, ados et adultes (femmes et... hommes) !!!

Plus qu'un commerce itinérant, *Mes P'tites Fripes* vous rend la vie plus facile avec les services proposés :

- Livraison à domicile gratuite de Box : des articles généreusement et rigoureusement sélectionnés en fonction de votre besoin, prenez le temps de faire votre shopping at home, Julie repasse quelques jours après reprendre ce qui ne vous convient pas. Osez la Box ! C'est pratique, économique, écologique, et vous gagnerez un temps précieux !
- Location de tenues de ski à la semaine.
- Présence sur les marchés de Saint Domineuc et Évran (un samedi sur deux) avec la Ginette, le "doux" nom de la jolie remorque
- Boutique en ligne avec un échantillon d'articles sur www.mesptitesfripes.fr : possibilité de réserver en ligne et d'opter pour le click&collect sur le marché. Ne payez que si vous êtes conquis !!

95% de clients conquis, 1 tonne de vêtements recyclés cette année, et 1.2 tonne en stock. Avec les quelques 6000 articles en stock, nous devrions avoir ce dont vous avez besoin ! Et le stock étant déjà très conséquent, nous ne collectons pas de vêtements

Et pour TOUT savoir des nouveautés *Mes P'tites Fripes*, abonnez-vous à la page Facebook Mes P'tites Fripes !

Au plaisir de vous rencontrer et de vous rendre service, ***Julie - Mes P'tites Fripes - 0663286706***

GMBI

1. GMBI, qu'est-ce que c'est ?

«Gérer mes biens immobiliers » (GMBI) est une nouvelle fonction du portail impots.gouv.fr. Elle permet à toutes les personnes qui sont propriétaires d'un bien immobilier de voir comment ces biens sont référencés par l'administration fiscale. C'est aussi l'outil par lequel les propriétaires remplissent leurs obligations fiscales, d'une part pour déclarer la situation d'occupation des locaux d'habitation, et d'autre part pour remplir leurs obligations en cas de travaux.

En effet, GMBI sert principalement à établir les impositions de la fiscalité directe locale : taxe d'habitation sur les résidences secondaires, taxe sur les logements vacants, mais aussi les taxes d'urbanisme en cas de travaux. La mise en place de GMBI est donc à la fois un projet de modernisation et de simplification important, et un outil permettant de fiabiliser les impositions et d'éviter des contentieux (en particulier de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires).

2. Quelles sont les démarches pour les propriétaires ?

Depuis le 1er janvier 2023, tous les propriétaires ont une nouvelle obligation fiscale à accomplir en ligne sur leur espace sécurisé: ils doivent confirmer à l'administration fiscale qui occupe leur propriété. Cette démarche obligatoire doit être réalisée avant le 1er juillet 2023.

Si vous êtes propriétaire de votre logement et que vous l'occupez comme résidence principale, il suffit de 4 clics pour faire la déclaration. Le formulaire est déjà prérempli, et si votre logement comporte plusieurs locaux, par exemple un appartement plus une cave et une place de parking, la déclaration est réalisée en une fois pour tous les locaux de son logement. Cette démarche simple vous permettra de bénéficier de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Si la déclaration n'est pas faite, votre logement sera imposé comme une résidence secondaire et vous devrez payer une taxe d'habitation à taux plein.

Si vous êtes propriétaire d'un logement que vous donnez en location, vous devez indiquer sur GMBI qui sont vos locataires et depuis quand ils occupent votre logement. De cette façon, la taxation est adressée à la bonne personne. Par souci de simplification, les occupants déjà connus sont pré-renseignés. Il vous suffira de confirmer les informations et d'indiquer quel est le montant du loyer mensuel qui est prévu dans le bail.

Pour le cas où le locataire a quitté le logement, il suffit de renseigner sa date de départ.

Attention ! Cette obligation concerne même les propriétaires qui ont donné leur bien en gérance dans une agence ou un syndic. Ils doivent donc demander au gestionnaire de bien de leur adresser toutes les informations nécessaires.

3. Que faire lors de travaux ?

Si vous êtes propriétaire et que vous réalisez des travaux de construction, d'agrandissement ou de rénovation de votre logement, vous devez déclarer l'achèvement des travaux sous 90 jours pour éviter une pénalité.

Depuis le 1er janvier, le suivi des travaux est réalisé automatiquement par un échange informatisé entre les services locaux de l'urbanisme et les services fiscaux. Les propriétaires sont automatiquement contactés à la date prévue pour l'achèvement des travaux. Cette démarche automatisée évite les oublis et les majorations pour déclaration tardive. Si jamais le chantier a pris du retard, il vous suffit de donner une nouvelle date prévisionnelle de fin de travaux.

Lorsque le chantier est terminé, il vous suffira de compléter les données qui permettront de déterminer la taxe d'urbanisme et la future taxe foncière, et vous pourrez par la suite payer directement en ligne les taxes d'urbanisme dues à la commune.

4. Qui contacter pour faire ses démarches ?

Les obligations déclaratives s'appliquent à tous les propriétaires, y compris si leur situation n'a pas changé depuis plusieurs années. Le législateur a prévu une amende de 150 euros par local en cas de refus d'accomplir ces démarches.

Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'informations supplémentaires et d'un accompagnement :

- sur impots.gouv.fr, avec des pas à pas, des foires aux questions, des vidéos.
- un numéro de téléphone dédié a été mis en place : le 0 809 401 401. Ce sont des agents de la DGFiP qui vous répondent, sur des horaires élargis, de 8h30 à 19h00, tous les jours de la semaine.
- les personnes qui ne se sentent pas à l'aise avec internet bénéficieront d'un accompagnement pour accomplir leurs formalités, au plus près de chez elles, dans les espaces France Service (les permanents des France Service ont été spécifiquement formés par la DRFiP 35)
- elles peuvent également demander un rendez-vous physique ou téléphonique à leur service des impôts
- elles peuvent enfin également se rendre au sein de leur service des impôts des particuliers, le matin, de 9h00 à 12h00, du lundi, au vendredi.

L'if...des Iffs

L'if est un arbre paradoxal. **C'est un résineux, mais il n'a pas de résine. C'est un conifère, mais sans cône.** C'est un arbre au bois toxique mais qui reste nourricier pour certains gibiers (chevreuils et sangliers), ainsi que pour les oiseaux, à condition de recracher les graines hautement toxiques. En Europe, on le trouve dans les zones à climat océanique (comme la Bretagne) et dans les zones méridionales de montagne.

A croissance très lente, il fournit un bois très homogène, imputrescible et à forte résistance mécanique, Il est atypique dans sa lenteur de pousse : 30 cm de hauteur et deux mm de diamètre par an.

Il est hors-norme par sa longévité exceptionnelle. (Un If de presque 2000 ans survit toujours dans le Devon à Darlington Hall). C'est pourquoi cet arbre possède une symbolique forte à la fois de mort et d'immortalité. Aussi, les Celtes qui pensaient qu'ils descendaient du dieu de la mort, avaient choisi l'If pour représenter cette réalité en raison de cette extrême longévité et de sa capacité à se perpétuer par le rejet de ses racines. Il était vénéré comme tel par les Gaulois, tout comme le gui. D'ailleurs à cette époque, l'if poussait en forêts fournies puis devint rare, détruit en partie par les romains parce qu'associé au culte du peuple occupé, culte de la mort. **Ainsi, les sombres forêts d'ifs où les Romains n'osaient guère s'aventurer, furent rasées.**

De fait, c'est un poison mortel. Ainsi, la décoction de feuilles et de graines d'if donnait un redoutable poison utilisé pour les flèches. Quant à Dioscoride, médecin grec et chirurgien des armées de Néron, il craignait de s'endormir sous cet arbre de peur de s'empoisonner. Plus tard, au Moyen-âge, des vignerons portugais utilisèrent du bois d'If pour leurs tonneaux et empoisonnèrent leurs consommateurs. Pourtant, si cet arbre peut tuer par son poison, il peut aussi guérir certains cancers...

Enfin, il a permis aux Gaulois ainsi qu'aux Francs, aux Saxons, et aux Anglais de gagner des batailles et même des guerres, car leurs arcs et leurs flèches, en if, avaient une redoutable efficacité.

Leur emplacement dans les cimetières n'aurait rien à voir avec le culte de la mort. Ils étaient, en principe, les seuls endroits clos où le bétail ne pouvait pas pénétrer et s'empoisonner. Cependant, au bon vieux temps où l'on se dirigeait vers la dernière demeure au pas lent des chevaux noirs du corbillard, ces derniers qui en avaient tellement vu passer et de toutes les couleurs (et puis la tâche était dangereuse !), souffraient d'une maladie du travail et étaient plutôt mal nourris. Aussi, il est arrivé qu'en attendant la fin de la messe, espérant reprendre quelques forces en grattant des branches d'ifs qui pleuraient sur les cimetières, ils s'empoisonnent et meurent de « la maladie du cheval noir ».

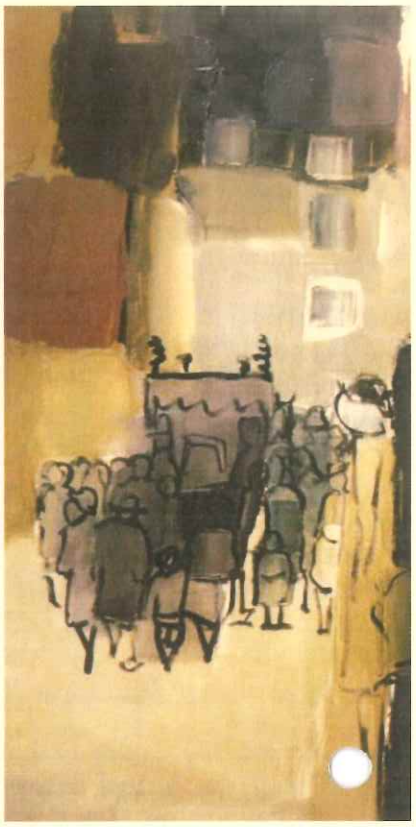

La mort est contagieuse, elle finit par nous rattraper tous ; ne mangez pas d'if !!!

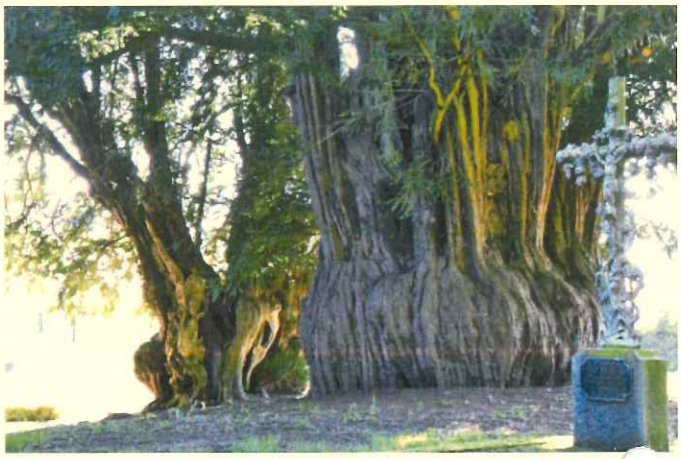

Ouverture de la pêche sur l'étang communal

Amis pécheurs, l'ouverture de la pêche dans notre étang communal a eu lieu le Lundi 1er mai 2023 à 8h00; les cartes sont disponibles au café St Fiacre ou en mairie aux heures d'ouvertures.

Pour rappel, les tarifs (pêche ouverte tous les jours du 01 mai 2023 au 31 octobre 2023):

- Pour les habitants de la commune des IFFS :
  - Carte à l'année: 23€, 3 lignes / jour maximum
  - Carte à la journée: 4€, 3 lignes / jour maximum
- Pour les personnes extérieures de la commune :
  - Carte à l'année: 45€, 3 lignes / jour maximum)
  - Carte à la journée: 6€, 3 lignes / jour maximum
- Pour les enfants de –10 ans :
  - Carte gratuite pour une ligne seulement.

Rédaction: commission-comité « Information communication »
Yann Regnault, Claire Arbey, Odile Faure, Joseph Attimont
Bulletin municipal des Iffs: lejournaldesiffs@gmail.com - tel: 02 99 45 83 69 - Fax: 02 99 45 80 01